

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE METIER ? VOUS RECHERCHEZ UN FINANCEMENT ?



VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT

Grâce au dispositif **Projet de Transition Professionnelle**, vous pouvez suivre au cours de votre vie professionnelle, une formation en vue de changer de métier ou de profession, de votre propre initiative.

La formation doit être certifiante et éligible au CPF*.

*Compte Personnel de Formation

► Pour qui ? Les salariés du secteur Privé

VOUS ÊTES SALARIÉ EN CDI

Vous devez justifier à la date supposée d'entrée en formation de :

- A minima 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié,
- Dont 12 mois dans l'entreprise actuelle,
- Quelle que soit la nature des contrats de travail successifs.

Vous devez toujours être en cours de contrat CDI au moment du passage en commission de votre demande de financement.

VOUS ÊTES INTERIMAIRE INTERMITTENT du SPECTACLE

Nous consulter <https://www.transitionspro-pdl.fr/>

VOUS ÊTES SALARIÉ EN CDD

Vous devez justifier à la date supposée d'entrée en formation de :

- A minima 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années,
- Dont 4 mois (hors contrat CDD Particuliers*), consécutifs ou non, en contrat de travail à durée déterminée au cours des 12 derniers mois.
- Votre dernier contrat doit être un contrat à durée déterminée.

Vous devez toujours être en cours de contrat CDD au moment du dépôt de votre demande de financement. La formation doit débuter dans les 6 mois suivant la fin de votre dernier contrat ayant ouvert vos droits.

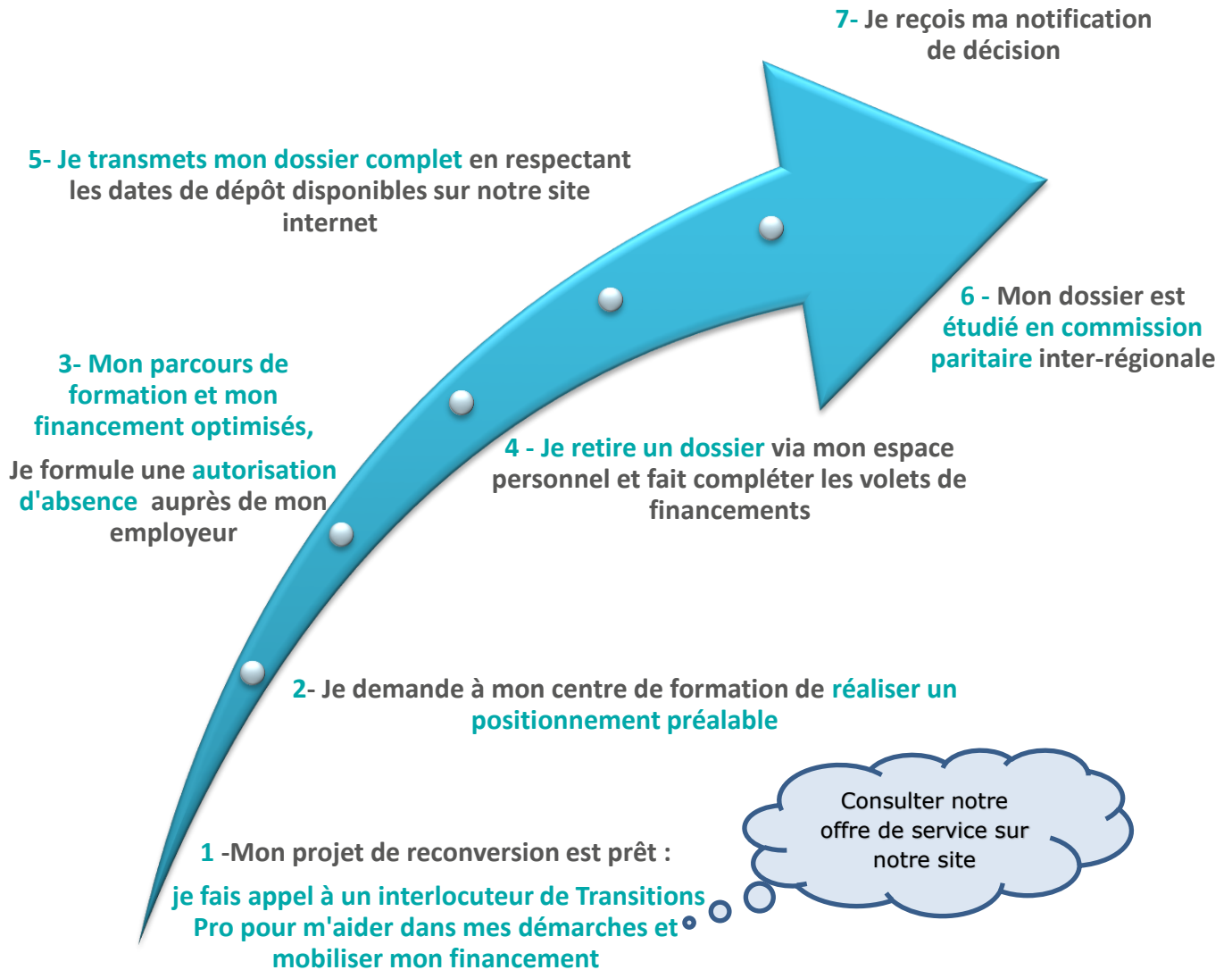
*Le CUI-CAE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat conclu avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, un CDD se poursuivant en CDI.

► Quel Financement ?

- Votre **rémunération** est maintenue en tout ou partie ainsi que votre **protection sociale**
- Les **frais pédagogiques** sont assurés en tout ou partie par Transitions Pro Pays de la Loire
- Les **frais annexes** peuvent être remboursés selon les modalités en vigueur

La mobilisation du montant inscrit à votre Compte Personnel de Formation est obligatoire.

► Quelle mise en œuvre ?



SUIVEZ NOUS SUR



<https://www.transitionspro-pdl.fr/>

TRANSITIONS PRO Pays de la Loire vous accompagne gratuitement tout au long de votre transition professionnelle.



0810191680 — [transitionspro-pdl.fr](https://www.transitionspro-pdl.fr)
9 bd Alexandre Millerand – 44201 Nantes Cedex 2
LignebusC5